



---

## **Comité spécial sur l'élaboration d'une convention contre la criminalité transnationale organisée**

Dixième session  
Vienne, 17-28 juillet 2000

### **Ordre du jour provisoire annoté et projet d'organisation des travaux**

#### **Ordre du jour provisoire**

1. Ouverture de la dixième session du Comité spécial.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Finalisation et approbation du projet de Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée.
4. Projet de résolution sur l'adoption de la Convention pour examen et suite à donner par l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session.
5. Adoption du rapport du Comité spécial sur les travaux de sa dixième session.

#### **Annotations**

##### **1. Ouverture de la dixième session du Comité spécial**

La dixième session du Comité spécial sur l'élaboration d'une convention contre la criminalité transnationale organisée s'ouvrira le lundi 17 juillet 2000 à 10 heures.

##### **2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

À sa neuvième session, tenue à Vienne du 5 au 16 juin 2000, le Comité spécial a approuvé le projet d'ordre du jour provisoire et d'organisation des travaux de sa dixième session (A/AC.254/L.211/Add.1) et a décidé qu'il consacrerait sa dixième session à la finalisation et à l'approbation du projet de Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée en vue de le soumettre à l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session pour adoption, conformément à la résolution 54/126 de l'Assemblée en date du 17 décembre 1999.

Le Comité spécial a également décidé qu'il tiendrait, en octobre 2000, sa onzième session qu'il consacrerait à l'examen des trois instruments juridiques internationaux additionnels,

conformément aux résolutions 53/111 du 9 décembre 1998 et 54/126 de l'Assemblée générale.

Les ressources allouées au Comité spécial à sa dixième session lui permettront de tenir deux séances plénières par jour avec interprétation simultanée dans les six langues officielles de l'ONU.

Le projet d'organisation des travaux joint en annexe au présent document donne des précisions sur les séances plénières de la dixième session.

### **3. Finalisation et approbation du projet de Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée**

À sa première session, le Comité spécial a procédé à la première lecture des articles 1 à 23 du projet de Convention, tels qu'ils figurent dans le document A/AC.254/4. À sa deuxième session, il a entamé la deuxième lecture du projet, examinant les articles 1 à 3 portant respectivement sur l'objet, le champ d'application et les définitions, et terminé la première lecture des articles 24 à 30. À sa troisième session, il a procédé à la première lecture des articles 4, 4 *bis*, 7 et 8. À sa quatrième session, il a procédé à la première lecture des articles 4 *ter* et 17 *bis* et terminé la deuxième lecture des articles 5, 6, 9 et 14 (par. 1 à 13). À sa cinquième session, il a achevé la deuxième lecture des articles 4, 4 *bis*, 7, 7 *bis*, 7 *ter*, 10, 14 (par. 14 à 22), 15 à 17, 18 et 19. À sa sixième session, il a terminé la deuxième lecture du projet, examinant les articles 4 *ter*, 17 *bis* et 20 à 30. À sa septième session, il a commencé à établir le texte définitif du projet de convention, examinant à cette fin les articles 1 à 3, 5 et 6. À sa huitième session, il a examiné les articles 2, 2 *bis* (al. *a* seulement), 4, 4 *ter*, 4 *quater*, 7, 7 *bis*, 7 *ter*, 17, 17 *bis*, 18, 18 *bis* et 18 *ter*, et renvoyé l'examen de l'article 4 *bis* à sa neuvième session. À sa neuvième session, il a examiné les articles 2, 2 *bis* (al. *a* seulement), 4 *bis*, 9 et les paragraphes 1 à 10 de l'article 10. Il a renvoyé l'examen des paragraphes 11 à 15 de l'article 10 et des articles 10 *bis*, 14, 14 *bis*, 15 et 16 à sa dixième session.

Pour les négociations relatives aux articles 19 à 30, le Comité spécial sera saisi des recommandations faites à l'issue des consultations informelles tenues lors de la neuvième session (voir A/AC.254/L.207 et Add.1/Rev.1). Pour plus de commodité, ces recommandations seront incorporées à la nouvelle version du projet de Convention, dont le Comité sera saisi à sa dixième session (A/AC.254/4/Rev.9).

#### **Documentation**

Projet de Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée: texte révisé (A/AC.254/4/Rev.9)

Propositions et contributions reçues des gouvernements (A/AC.254/5/Add.23)

Propositions et contributions reçues des gouvernements (A/AC.254/5/Add.26)

### **4. Projet de résolution sur l'adoption de la Convention pour examen et suite à donner par l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session**

Le Comité spécial examinera et approuvera un projet de résolution par lequel il soumettra le projet de Convention à l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session. À cet égard, il jugera peut-être utile de tenir compte du débat tenu lors de sa neuvième session

sur les articles 21 *bis* et 23 *bis* du projet de Convention, débat qui est résumé dans les notes au texte desdits articles (voir A/AC.254/4/Rev.9).

**5. Adoption du rapport du Comité spécial sur les travaux de sa dixième session**

Le Comité spécial adoptera un rapport sur les travaux de sa dixième session, dont le projet sera établi par le Rapporteur.

## Annexe

**Projet d'organisation des travaux de la dixième session du  
Comité spécial sur l'élaboration d'une convention contre la  
criminalité transnationale organisée, qui doit se tenir à Vienne  
du 17 au 28 juillet 2000**

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Titre ou sujet</i>
Lundi 17 juillet	10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures	1	Ouverture de la dixième session du Comité spécial
		2	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
		3	Finalisation du projet de Convention contre la criminalité transnationale organisée: paragraphes 11 à 15 de l'article 10
Mardi 18 juillet	10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures	3	Poursuite du débat: articles 10 <i>bis</i> et 14
Mercredi 19 juillet	10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures	3	Poursuite du débat: articles 14, 14 <i>bis</i> , 15 et 16
Jeudi 20 juillet	10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures	3	Poursuite du débat: articles 19 à 30
Vendredi 21 juillet	10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures	3	Poursuite du débat: articles 1 à 2 <i>bis</i>
Lundi 24 juillet	10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures	3	Poursuite du débat: articles 3 à 4 <i>bis</i>
Mardi 25 juillet	10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures	3	Poursuite du débat: articles 4 <i>ter</i> à 7 <i>ter</i>
Mercredi 26 juillet	10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures	3	Poursuite du débat: articles 9 et 17 à 18 <i>ter</i>
Jeudi 27 juillet	10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures	3	Poursuite et clôture du débat: questions restant éventuellement
		3	Approbation du projet de Convention
Vendredi 28 juillet	10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures	4	Projet de résolution sur l'adoption de la Convention pour examen et suite à donner par l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session
		5	Examen et adoption du rapport du Comité spécial sur les travaux de sa dixième session